

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

A déposer à la Mairie de Langogne

Vous sollicitez une inscription à :

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE « LES FLORINONS »

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

Date de scolarisation souhaitée: |__| - |__| - |____|

- Vous habitez à Langogne et vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'école publique de Langogne, vous devez compléter cet imprimé.
- Vous habitez dans une commune extérieure ne possédant pas d'école et vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école publique de Langogne, vous devez compléter cet imprimé.
- Vous habitez dans une commune extérieure possédant une école mais vous souhaitez demander une dérogation pour inscrire votre enfant à l'école publique de Langogne, vous devez remplir cet imprimé et y joindre une demande de dérogation.

Informations sur l'enfant

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Responsables légaux :

Nom, Prénom : _____ Sit. familiale ⁽¹⁾ : __ Tél : _____

Nom, Prénom : _____ Sit. familiale ⁽¹⁾ : __ Tél : _____

(1) : Marié = M, PACS = P, Union Libre = U, Divorcé = D, Séparé = S, Veuf = V, Célibataire = C

Lieu de résidence principal de l'enfant :

(en cas de « garde alternée, indiquez le domicile qui définira le périmètre scolaire)

N° : ____ Voie : _____

Code postal : |__| |__| |__| |__| Ville : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____@_____

Date : _____ Nom du demandeur : _____

Signature :

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Photocopie intégrale de votre livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au choix :
 - facture EAU ou ELECTRICITE, de téléphone fixe ou d'abonnement internet, quittance de loyer
 - si vous venez d'emménager et que vous n'avez pas encore un des documents ci-dessus, fournissez une copie du contrat de location ou de l'acte de vente datant de moins d'un mois.

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR SUIVANT LES SITUATIONS

- Parents divorcés ou séparés avec jugement
 - Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant
- Parents séparés, sans ou en attente de jugement
 - Attestation de résidence sur l'honneur : l'un des parents indique obligatoirement son domicile pour définir le lieu de résidence principal de l'enfant
- Classe spécialisée (CLIS)
 - Document de l'Education Nationale notifiant la décision d'admission de l'enfant dans cette classe

Réservé à l'administration

Approuvé par le Maire de Langogne

Date et signature :